

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

ARRONDISSEMENT
DE PALAISEAU

CANTON
DE
SAVIGNY-SUR-ORGE

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU MAIRE

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

Catégorie : 1-4

N°0590

DECISION

(Article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

PORTANT SUR UN CONTRAT DE PRESTATION POUR UNE RECONSTITUTION HISTORIQUE

NOUS, Alexis TEILLET, Maire de la commune de Savigny-sur-Orge,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération n°40/047 du Conseil municipal, séance du 13 janvier 2022, portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 précité,

CONSIDERANT que la Ville de Savigny-sur-Orge organise un weekend dédié à la commémoration du Bicentenaire de la mort du Maréchal Davout, les 3 et 4 juin 2023,

DECIDONS

ARTICLE 1 : Il est signé un contrat avec l'association Histoire Retrouvée, représentée par Madame Pauline BORD, sa présidente en exercice, sise 33 rue Cochon Duvivier à Rochefort (17). Ce contrat a pour objet l'organisation d'une reconstitution historique sur le thème de la vie civile et militaire sous l'Empire, ainsi que la programmation d'animations tout public, le samedi 3 et le dimanche 4 juin 2023, au Parc André-Séron et place Davout.

ARTICLE 2 : La dépense totale en résultant est établie à un montant de 14 220, 00 euros T.T.C. et sera imputée à l'exercice budgétaire correspondant.

Fait à Savigny-sur-Orge, le 22 mai 2023

Alexis TEILLET
Maire

